



CAMPUS FRANCO-ALLEMAND DEUTSCH-FRANZÖSISCHER CAMPUS



8 OCTOBRE - 8 OKTOBER 2020

09h30 - 10h00

MOTS D'ACCUEIL

Modérateur : Dominique HEINTZ, avocat aux barreaux de Paris et de Bruxelles, ancien membre du Conseil de l'Ordre des avocats de Paris

Intervenants :

Éric DUPOND-MORETTI, Garde des Sceaux, Ministre de la Justice en France (*à confirmer*)

Christine LAMBRECHT, Ministre fédérale de la Justice et de la Protection des Consommateurs en Allemagne (*à confirmer*)

10h00 - 10h30

GRAND TEMOIN

Prof. Dr. Philipp SANDNER, économiste, Frankfurt School Blockchain Center

10h30 - 11h30

SMART CONTRACTS ET BLOCKCHAIN

Lignes directrices : la Blockchain, technologie de stockage et de transmission décentralisée de données se développe avec succès depuis des années. L'avocat qui souhaite saisir cette nouvelle opportunité est parfois désarmé par sa complexité, qui influencera durablement de nombreux domaines. Que comprendre de la blockchain, et quel cadre juridique les États ont-ils conçus pour cette technologie complexe, notamment lors de son utilisation dans des smart contracts ? A travers un regard technique et juridique, cette table ronde évoquera l'action régulatrice de l'Allemagne, de la France, de la Suisse, et de l'Union Européenne sur cette innovation.

Modérateur : Prof. Dr. Christian DUVE, Rechtsanwalt, membre du conseil d'administration du Deutscher Anwaltverein, fondateur V29 Legal

Intervenants :

Iris BARSAN, LL.M. (Paris1/Köln), ancienne élève de l'ENA (promotion Willy Brandt), Maître de conférences en droit privé (UPEC), avocat au barreau de Paris

Prof. Dr. Dirk STAUDENMAYER, Chef d'unité « Droit des contrats », Direction générale Justice, Commission européenne

Prof. Dr. Cornelia STENGEL, Rechtsanwältin, Barreau de Zurich

11h30 - 11h45

PAUSE

11h45 - 12h15

LEGALTECH LIVE PITCH

Des avocats innovants Legal Tech allemands et français présentent leurs projets

Modérateur : Eric LE QUELLENEC, Avocat au Barreau de Paris, Membre du Conseil de l'Ordre, Co-référent de l'Incubateur du Barreau de Paris

12h15 - 13h15

JUSTICE PREDICTIVE : RISQUES OU OPPORTUNITES ?

Lignes directrices : la justice prédictive semble un phénomène inéluctable qu'il convient d'accompagner avec vigilance. La question qui se pose est de savoir comment, d'une manière éthique, peut-on promouvoir des services de justice prédictive qui répondent aux attentes des professionnels du droit. La protection de la vie privée du justiciable est bien sûr une question fondamentale. Les questions prospectives pourront être également abordées de manière accessoire (ex : détecteurs de mensonges, screening des témoins).

Modératrice : Annette GERLACH, Journaliste, Arte

Intervenants :

Prof. Dr. Sabine GLESS, Professeur des Universités, Bâle

Merit KÕLVART, conseillère, ministère de la justice en Estonie

Daniel SOULEZ LARIVIERE, Avocat, Président du comité d'éthique du Barreau de Paris

13h15 - 13h30

PROPOS CONCLUSIFS - CLOTURE

Olivier COUSI, Bâtonnier de Paris

Dr. Claudia SEIBEL, Vice-Présidente du Deutscher Anwaltverein